Objet : **Vos frais de placement, plus clairs que jamais**

L'information sur le coût total, qu'est-ce que c'est?

Il s'agit d'une nouvelle exigence réglementaire qui vise à offrir plus de précisions sur les frais associés à vos placements. Ils seront désormais présentés **en pourcentage et en dollars** sur vos relevés. Vous constaterez ce changement sur votre relevé de décembre 2026, transmis en janvier 2027.

Rien ne change : pas de nouveaux frais, juste une nouvelle présentation.

Vous aurez ainsi une meilleure idée de ce qui est inclus dans vos solutions de placement.

Comme chaque produit est différent, les frais peuvent varier.

Ces frais couvrent notamment l'accès à mon expertise, à celle de gestionnaires de fonds reconnus, ainsi qu'à certaines garanties et protections. L'essentiel est de faire des choix qui conviennent à vos besoins.

Mon rôle : vous conseiller.

Je suis là pour mettre ces informations en perspective à la réception du relevé, répondre à vos questions ou vous accompagner dans vos décisions, je suis là pour vous.

Vous souhaitez en parler? Contactez-moi.

[Signature]
[Coordonnées]